

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE :**INSTRUCTION PUBLIQUE :**

Résultat des examens pour l'obtention du Certificat d'Études.

ECHOS ET NOUVELLES :

Citations à l'ordre de la Division.
Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.
Commémoration du 14 Juillet.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

INSTRUCTION PUBLIQUE**Résultat des examens pour l'obtention du Certificat d'Études.****ÉCOLES COMMUNALES DE GARÇONS**

ÉCOLE DE MONACO-VILLE. — Certificats d'Études primaires supérieures : Audisio François, Campana Joseph, Cardone Joseph, Celto Ernest, Contesso Emile, Coita Eugène, Diatto Vincent, Rosso Arthur. — **Certificats d'Études primaires :** Anselmi Julien, Béhar Léon, Chaix Théodore, Estévenin Léon, Grinda René, Maurel Charles, Pédevilla Honoré, Sciorelli Ange, Thibaud Louis, Magnano Victor.

ÉCOLE DE MONTE CARLO. — Certificats d'Études primaires : Allaire Désiré, Ascheri Laurent, Asquaciati François, Balestra Sylvain, Bonafède Henri, Bonsignori Vincent, Cunéo Joseph, Gazo Charles, Giusto Albert, Lanfranchi Martial, Pagani Pierre, Pastorelli Clément, Sanna Constantin, Salvetti Jean, Simon Roger, Vial Georges, Raynaud François, Otto François.

ÉCOLE DE LA CONDAMINE. — Certificats d'Études primaires : Allavena Paul, Bambusi Victor, Escazut Léon, Fioco Horace, Giordano Pierre, Lavagna Emmanuel, Lorenzi Henri, Magno Louis, Martini Pierre, Parodi Marius, Ricca Jean, Roux Léon, Vial Hubert, Vigolungo Ferdinand.

ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES

Certificats d'Études primaires : Barbiera Pauline, Alborn Augustine, Bertollo Ada, Bruzze Angèle, Carenso Louise, Chiariglione Emma, Di Meo Théodora, Durante Marguerite, Fratino Ernestine, Fissore Jeanne, Gastaut Madeleine, Isoard Thérèse, Lantrua Jeanne, Malvestiti Léopoldine, Marini Emma, Melchiorre Marie, Rochetti Charlotte, Raimon Euphrasie, Semeria Angèle, Tamagno Paulette, Vascellari Alexandrine.

ÉCHOS & NOUVELLES

Le carabinier Grac, actuellement sous-lieutenant au 110^e d'infanterie, vient d'être l'objet de la citation suivante à l'ordre de la Division :

« A pris le commandement de sa compagnie, à l'attaque du 10 avril, alors que son capitaine venait d'être tué et les autres officiers blessés, sous un violent tir d'artillerie et de mitrailleuses. A réussi à prendre pied dans la ligne ennemie, s'y est maintenu et a fait neuf prisonniers. »

Bosch Eugène, sapeur-pompier, mobilisé comme caporal au 1^{er} génie, vient d'être cité à l'ordre de la 12^e Division dans les termes suivants :

« Chef d'un groupe chargé d'une mission spéciale, l'a remplie avec courage, initiative et sang-froid ; a coopéré à la capture de nombreux ennemis restés dans des abris. »

COUR D'APPEL

Dans son audience du 13 juillet 1917, la Cour d'Appel a rendu le jugement suivant :

D. J., courtier maritime, né le 8 octobre 1865, à Santo-Stefano di Magra, province de Gênes (Italie), demeurant à la Condamine (Principauté de Monaco), 50 francs d'amende avec sursis et 8.000 francs de dommages-intérêts pour la partie civile. Confirmation du jugement de Première Instance, pour homicide par imprudence.

Comme l'année dernière, et en raison des circonstances actuelles, la commémoration du 14 Juillet a revêtu, cette année encore, un caractère de grande simplicité.

A 10 heures, MM. les membres de la Colonie Française auxquels s'étaient joints nombre de personnalités et de fonctionnaires de la Principauté, ainsi que des officiers convalescents, se sont rendus au Consulat général de France.

M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie qui, entouré des membres du Comité du Bureau de bienfaisance de la Colonie Italienne, assistait à la réception, affirma les sentiments de solidarité qui unissent l'Italie à la France.

M. Neton, Consul général de France, remercia le Consul d'Italie des sentiments qu'il venait d'exprimer.

Puis, M. Gendre, vice-président du Comité de bienfaisance de la Colonie Française, se fit l'interprète des sentiments patriotiques de la Colonie, ainsi que ceux de sa vive gratitude envers S. A. S. le Prince Albert 1^{er} pour les précieux et incessants témoignages de sympathie qu'il n'a cessé de témoigner de tout temps aux Français résidant dans la Principauté.

Le Consul général de France répondit à M. Gendre dans un discours d'une grande élévation de pensée.

Un toast fut porté en l'honneur de M. le Président de la République et des Armées française et alliées. M. Neton donna lecture du télégramme qu'il venait d'adresser à M. Raymond Poincaré, Président de la République Française, et annonça qu'il avait également expédié des télégrammes à S. A. S. le Prince Albert 1^{er} et à S. A. S. le Prince Héritaire.

A l'issue de cette manifestation, M. Neton, Consul général de France, rendit visite à M. le Chevalier Mazzini, Consul d'Italie.

A 3 heures et demie de l'après-midi, au théâtre de Monte Carlo, un Grand Concert Gala au bénéfice du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française eut lieu sous la direction de M. Louis Ganne.

Au cours de ce concert, auquel assistait M. Charles Bellando de Castro, Conseiller du Gouvernement, représentant le Gouvernement, M. Neton, Consul général de France, prononça un magistral discours patriotique.

Le soir, à 9 heures, un brillant concert, auquel la Société Chorale "L'Avenir" prêtait son concours, attirait sur les Terrasses de Monte Carlo, un nombreux auditoire.

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

depuis le XVII^e siècle.

Suite (1)

La vie du Prince Florestan.
Son service militaire (1806-1814).

Florestan resta près de deux ans chez sa mère, M^{me} d'Aumont, quai des Théatins.

Nous avons vu qu'il y était entré au commencement de l'année 1805. L'année suivante, il fut régulièrement convoqué pour accomplir son service militaire. Etant né en 1785, il était conscrit de l'an 1806.

Selon le mode de recrutement institué par la Révolution et conservé par l'Empire, les classes de 20 à 25 ans formaient l'armée régulière appelée par voie de conscription.

A la date du 1^{er} décembre 1806, la Mairie du 11^e arrondissement de Paris fit tenir la convocation suivante au Prince de Monaco :

« A Monsieur Grimaldi, propriétaire, rue Enfer Saint-Michel, 14.

« Je vous prévient que votre fils, Florestan Grimaldi, conscrit de l'an 1806, a été désigné pour l'armée active. Son départ a été fixé à jeudi prochain, 4 du courant. Il aura à se rendre rue et Palais du Temple. »

Le Prince transmit cette convocation à M^{me} d'Aumont, quai des Théatins, chez laquelle vivait Florestan.

Au jour indiqué, le jeune homme se présenta au Palais du Temple où il fut l'objet d'une visite médicale.

Le nouvel Empire avait besoin de renforcer ses armées. L'autorité supérieure recommandait aux médecins examinateurs de prendre le plus d'hommes possible et d'écarter seulement ceux que leur état physique vouait avec presque certitude aux hôpitaux.

Florestan fut reconnu faible de constitution, inapte à faire campagne, mais il fut tout de même gardé pour être utilisé dans un service auxiliaire.

On se souvient que M. Sobry avait indiqué dans sa lettre du 14 décembre 1804 que la santé chétive du jeune homme « le rendait inhabile au métier des armes ».

C'est en raison de sa faiblesse physique que l'on n'avait pas donné suite à la décision du 7 novembre 1804 l'admettant comme élève à l'École Militaire de Fontainebleau.

Après son conseil de révision, Florestan fut incorporé au 1^{er} bataillon du 70^e régiment d'infanterie de ligne qui était chargé de faire le ser-

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* du 7 décembre 1915 au 13 février 1917, du 17 avril 1917 et suivants.

vice de surveillance sur les côtes de Bretagne. On le garda quelques mois dans une caserne de Paris pour lui apprendre le métier militaire et il fut ensuite dirigé sur Brest avec des éléments destinés à son bataillon.

De la correspondance relative à la période militaire de la vie du Prince Florestan il ne reste plus que quelques lettres conservées aux Archives du Palais de Monaco (Dossier C). Si restreint qu'en soit le nombre, elles nous permettent cependant de jalonner les grandes étapes de la carrière qu'il a parcourue tant qu'il faisait partie de l'armée française, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'Empire.

Nous trouvons d'abord une série de lettres qu'il écrivait à sa mère; elles témoignent toutes d'une profonde affection filiale. On y constate que les fatigues de son nouvel état n'avaient point attiédi son enthousiasme pour les belles-lettres. En effet, dès les premiers temps de son arrivée à Brest, il demande que lui soit envoyée au plus tôt sa malle avec ses livres. Sensible et délicat comme il était, souffrant des rudesses de la vie de garnison aggravées par le dur climat de la Bretagne, il n'éprouvait de joie qu'en se réfugiant dans la lecture de ses auteurs favoris.

Dans le dossier figurent des lettres de M. Gras, quartier-maître trésorier du régiment, et du commandant Laborde, deux officiers qui tenaient M^{me} d'Aumont au courant de la situation de son fils. Le dernier continua à écrire au sujet de Florestan même lorsque, plus tard, ayant été promu lieutenant-colonel, il quitta Brest pour devenir adjudant de la place de Paris.

Mais c'est M. Gras, surtout, qui entretenait une correspondance suivie avec M^{me} d'Aumont. En sa qualité de trésorier du régiment, il recevait les fonds qu'elle envoyait pour son fils et il justifiait des sommes dont il était comptable à cet égard.

Après quelques mois passés à la garnison de Brest, Florestan fut envoyé à l'île d'Ouessant avec un détachement chargé d'empêcher toute tentative de débarquement des Anglais.

L'année suivante, il est question pour lui d'un plus grand déplacement. Le 29 avril 1808, le quartier-maître trésorier Gras écrit à M^{me} d'Aumont :

« J'ai reçu hier de Lisbonne un ordre de M. Rouyer, colonel du régiment, qui en m'annonçant que votre fils lui est recommandé par Son Altesse le grand-duc de Berg (le maréchal Murat) nous ordonne de le faire partir de suite pour Lisbonne. »

M. Gras ajoute que cet ordre avait été donné à la demande du prince Honoré-Gabriel de Monaco, aide de camp du grand-duc de Berg, qui désirait que son frère cadet se rapprochât de lui.

Ce qui prouve que le prince Honoré-Gabriel tenait à veiller sur son jeune frère, c'est qu'il l'avait fait appeler auprès de lui dès son arrivée en Espagne. En effet, c'est en mars 1808 que le maréchal Murat, accompagné du prince, était allé prendre le commandement des troupes opérant dans la Péninsule jusqu'en Portugal.

Nous verrons plus tard que le colonel Rouyer, dont le quartier-maître Gras transmettait l'ordre, devait devenir le beau-père du jeune soldat de son régiment qu'il faisait appeler, puisque la princesse Caroline que Florestan épousa en 1816 était sa belle-fille.

Florestan obéit. Il partit de Brest et voyagea aussi vite qu'on pouvait le faire à cette époque. Arrivé à Bayonne, il trouva un contre-ordre lui

prescrivant de s'arrêter. Le motif en était que les troupes françaises, en exécution d'une convention signée en août 1808 à Cintra, devaient évacuer le Portugal. Des mouvements inquiétants se manifestaient en Espagne, prodromes d'une guerre terrible. Le prince Honoré-Gabriel ne voulait pas exposer son frère à ces dangers. C'est pourquoi, après quelques jours d'attente à Bayonne, il le fit retourner à Bordeaux pour y recevoir avis de sa nouvelle destination.

A Bordeaux il apprit qu'on le maintenait dans un corps de surveillance des côtes, et qu'il devait se rendre au fort de la Malle à Toulon. Il nous reste une lettre que, de ce poste, il écrivit à sa mère à la date du 26 décembre 1909.

Après une année passée à Toulon, il est envoyé en 1810 en Corse où il reste également une année. En 1811, il passe à l'île d'Elbe où il change de corps. Il fait partie de la première compagnie des sapeurs de l'île, corps impérial du génie, stationnée à Porto Ferrajo.

Là s'achève son rôle de soldat garde-côte.

En 1812, Napoléon déclara la guerre à la Russie. Il a besoin de 500.000 hommes, et pour réunir pareille armée il fait appel à des contingents de tous les pays dépendant de son empire. En outre, la terrible consommation d'hommes qu'avaient exigées les campagnes précédentes, détermina à faire subir une nouvelle visite aux soldats laissés dans les corps auxiliaires et même aux réformés. Des fournées de récupérés durent rejoindre l'armée.

Florestan fut affecté à un bataillon de marche et envoyé dans la Prusse Orientale. De juillet à novembre 1812, il prit part à une série de combats de la campagne de Russie. Tant de fatigues finirent par le rendre malade et, en novembre, il dut être évacué sur l'hôpital n° 3 de Königsberg. C'est de cet hôpital qu'il écrivait à sa mère le 19 novembre 1812 et sa lettre porte le timbre : *Grande Armée n° 23*.

C'était le moment où la campagne de Russie s'achevait en désastre. Du 26 au 28 novembre avaient lieu les combats et le passage de la Bérésina. Le 15 décembre, pendant que Ney faisait le coup de feu à Kowno pour protéger la retraite, le maréchal Murat, en l'absence de l'Empereur parti pour Paris, portait le quartier général de l'armée française à Königsberg, et cette ville même devait être évacuée le 4 janvier 1813. On avait eu le temps de transporter en lieu sûr les malades des hôpitaux, et parmi eux Florestan. Il put retourner en France avec des corps de l'armée impériale, bien diminuée par cette néfaste expédition.

Après l'abdication de l'Empereur en 1814, diverses classes de l'armée furent licenciées et Florestan, qui avait alors vingt-neuf ans, fut certainement parmi les hommes renvoyés dans leurs foyers.

Ainsi prit fin sa carrière militaire qui avait duré huit ans.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

ÉLECTRICITÉ
Application Générale
DOUARD & Co
Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.
11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Antoine Blanc, suppléant M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, le 4 juillet 1917, enregistré, M^{me} Louise-Marie MEDECIN, négociante, demeurant à la Condamine, rue Grimaldi, n° 12, veuve de M. Amédée-Adolphe FONTAINE, a acquis de :

M^{lle} Augustine-Marie (dite Félicie) Fontaine, M. Laurent-Marius Fontaine et M. Albert-Joseph-Louis Fontaine, ses trois enfants, tous domiciliés à la Condamine, rue Grimaldi, n° 12,

Tous leurs droits sur le fonds de commerce de négociant en faïences et porcelaines, exploité à la Condamine, rue Grimaldi, n° 12.

Les créanciers dudit fonds, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire suppléé, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de présente insertion.

Pour M^e EYMIN, notaire,
(Signé :) A. BLANC, suppléant.

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.317 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001.115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120.485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.